



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01701

Numéro SIREN : 750 407 835

Nom ou dénomination : A.D.RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2013 sous le numéro de dépôt 18516

25 NOV. 2013
10 DEC. 2013

18516

Enregistré à : S I E DE MARSEILLE 7, 9, 10 - ENREGISTREMENT
Le 21/11/2013 Bordereau n°2013/402 Case n°2

Ext 1785

Pénalités :

Enregistrement : 125 €

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

Le Contrôleur des finances publiques

Elisabeth MANTOUILLON
Contrôleur des Finances Publiques

S.A.S A.D RENOVATION
AU CAPITAL DE 10.150.- EUROS
SIEGE SOCIAL :
48 Bd DES PLATANES 13009 MARSEILLE

R.C.S. MARSEILLE 750 407 835 00016

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 novembre 2013

L'an deux mille treize
le **19 novembre**
à **Marseille**

Les associés de la **SAS AD RENOVATION**, Société au capital de **10.150.-€** dont le siège social est situé **48 Bd Platanes 13009 Marseille** - se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

- **Mr ADAMO Ange**, né le **17.01.1961** à **TUNIS**
demeurant **15 Av du C.E.F, Tours St Thys _ 13010 MARSEILLE**.

Titulaire de **200 Parts**

- **Mr DEMAGNON Roméo Alexis** né le **18.02.1976** à **COTONOU**
demeurant **au Super Rouvière, Bd du Redon Bt B4 13009 MARSEILLE**

Titulaire de **950 Parts**

TOTAL DES PARTS 1.150 Parts

L'Assemblée est présidée par **Mr DEMAGNON Roméo**

L'Assemblée ainsi présente soumet à l'approbation les résolutions ci-dessous exprimées.

La collectivité des associés représentant ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Acte rectificatif pour erreur matérielle

D R A

SA

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance d'une erreur matérielle dans le précédent procès verbal du 5 septembre 2013, L'assemblée générale vient la corriger : il fallait enregistrer une augmentation qui fait passer le capital à 10.150 euros et non pas 10.000 euro.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mr DEMAGNON Roméo



Mr ADAMO Ange

